

Schéma directeur de la documentation universitaire pour le site alsacien

Le contrat quinquennal du site alsacien pour les années 2013-2017, signé le 4 juin 2013, s'inscrit dans une politique de site voulue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portée par les acteurs locaux de l'enseignement supérieur : l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace, la Bibliothèque nationale et universitaire, l'Institut national des sciences appliquées, avec l'implication d'autres établissements : l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, ENGEES et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, ENSAS.

Le schéma directeur de la documentation (SDD) est un élément fort du contrat de site. Le principal objectif du SDD est d'**améliorer l'offre alsacienne** en matière de documentation par la mise en place d'outils communs aux établissements universitaires partenaires (cohérence en matière de politique documentaire, offre de services et de formations, développement d'outils performants communs, etc).

Le SDD met en synergie les ressources documentaires du site universitaire alsacien et contribue à leur **mise en valeur commune**. Il inscrit la recherche et la formation dans ses axes prioritaires et participe ainsi au **rayonnement de l'Alsace** dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les objectifs du SDD

Les principaux objectifs stratégiques du SDD sont les suivants :

- ❖ renforcer l'excellence documentaire en Alsace
- ❖ renforcer les logiques de cohérence de l'offre documentaire, visant une excellence pluridisciplinaire sur le site
- ❖ renforcer l'exemplarité, le rayonnement et l'attractivité du site aux plans local, national et international
- ❖ intégrer plus fortement les bibliothèques aux processus scientifiques et de recherche
- ❖ intégrer plus fortement les bibliothèques dans la formation universitaire et l'aide à l'insertion professionnelle

Les quatre axes prioritaires du SDD

Ces objectifs stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels. Quatre d'entre eux ont été retenus comme axes structurants dans le contrat de site pour amorcer la mise en œuvre du SDD. Des actions précises ont été définies qui doivent être réalisées selon un calendrier qui s'étale sur les cinq ans de la durée du contrat :

Axe 1 : Définir des politiques concertées afin d'optimiser les moyens du site

- ❖ financer une étude de faisabilité pour une solution de **conservation partagée** à l'échelle de l'Alsace
- ❖ développer la **mutualisation des ressources électroniques payantes** en élaborant un modèle unique de financement, de gestion et d'accès à cette documentation
- ❖ améliorer la **visibilité de la recherche produite sur le site alsacien** (développer la bibliométrie et la qualité du référencement des publications, créer des archives ouvertes, favoriser le dépôt dans des archives ouvertes, sensibiliser la communauté scientifique à l'open access, etc.).
- ❖ mettre à jour la carte documentaire et définir au moyen de chartes documentaires une politique d'acquisitions concertée sur le site

Axe 2 : Mettre les structures documentaires au service des activités d'enseignement et de recherche

- ❖ faire en sorte que l'ensemble des étudiants bénéficie de formations à la recherche documentaire et mettre en place des **dispositifs pédagogiques innovants**.
- ❖ développer une **bibliothèque numérique patrimoniale de site**
- ❖ développer une **bibliothèque numérique dont le portail permettra d'interroger l'ensemble des ressources du site** (avec outil de découverte).

Axe 3 : Développer des services à forte valeur ajoutée

- ❖ mettre en place des **services innovants communs** (renseignement à distance, prêts-retours souples, carte unique, portail commun, etc.) et des pratiques harmonisées (inscriptions, tarifs...)

Axe 4 : Faire du site un pôle de référence documentaire sur l'Europe

Parallèlement à ces quatre axes retenus dans le contrat de site, les établissements impliqués dans le SDD travailleront à la création d'un observatoire des usages documentaires et des services de veille, prospective, recherche, développement et innovation.

Le financement

Le SDD, organisé autour des axes retenus, est financé à hauteur de **2,5 millions d'euros par une dotation de l'Etat**. Il s'agit de crédits non récurrents, couvrant la période du contrat de 2013 à 2017. Ces crédits ont été versés en 2013 à la BNU, qui les a redistribués aux établissements partenaires pilotant les différentes actions.

La mise en œuvre

La réflexion sur le SDD est coordonnée par la BNU sous la direction d'un **comité de pilotage** formé des représentants des quatre établissements signataires du contrat et des deux établissements associés. Ce dernier **valide les axes du SDD, leur mise en œuvre et le suivi du plan d'action**.

Pour chacun des objectifs, un **chef de projet**, issu d'un des établissements partenaire, est désigné.

Sous sa responsabilité, des **groupes de travail inter-établissements** sont chargés de la **réflexion** et de la **mise en œuvre des projets**.

Des documents d'information communs sont réalisés.

Résultats attendus

- ❖ Mise à jour de la **carte documentaire** du site
 - ❖ Rédaction de **chartes documentaires communes**
 - Pour une politique d'acquisitions concertée
 - Pour la mise en place d'une politique de conservation partagée
 - ❖ Propositions pour une **solution de conservation partagée** à l'échelle de l'Alsace
 - ❖ Mutualisation renforcée des ressources électroniques payantes
 - ❖ Création d'un portail documentaire et d'outils de recherche documentaire
 - ❖ Ouverture d'une bibliothèque numérique de site
 - ❖ Création d'une **archive ouverte et référencement de la production scientifique** du site
 - ❖ Mise en place de **programmes de formation à la recherche documentaire** pour les étudiants
 - ❖ Mise en œuvre de **services performants basés sur des outils innovants** : carte unique, renseignement à distance...
 - ❖ Développement d'un **pôle d'excellence documentaire sur l'Europe**.
-

Contacts

Unistra :
scd-direction@unistra.fr

BNU :
administrateur@bnu.fr

Ensas :
franck.storne@strasbourg.archi.fr

INSA :
pauline.coisy@insa-strasbourg.fr

UHA :
anne-marie.schaller@uha.fr

Engées :
thierry.schaetzle@engees.unistra.fr